

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

PRÉFECTURE DU LOIRET

14 DEC. 2023

GOURRIER 3

Date de la convocation
1^{er} décembre 2023

Numéro de la délibération
23-22

Objet de la délibération

Projet de
parc photovoltaïque
à Baccon

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 14 décembre 2023
Et publication ou notification
Le 14 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Alain Corneau de Meung-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Frédéric CULLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tounoisis), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Éric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Pérvy-la-Colombe), Denis PELE (Saint-Pérvy-la-Colombe), Mathieu NOËL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Jean-Paul ANTOINE (suppléant de Edith CHARDON - Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Marie-Françoise QUÉRÉ (suppléante de Pascal FOULON - St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), David CAMUS (suppléant d'Elisabeth MANCHEC - Coulmiers), Joël LAINÉ (suppléant de Jacques MESAS - Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tounoisis).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Alain CHAMPENOIS (Cléry-St-André).

Ainsi que : Réginald DEPUSSAY (Département du Loiret), Karin FISCHER (Conseillère régionale référente), Hervé LEFEVRE (Maire de Rozières-en-Beauce) et, pour le bureau d'étude BL Evolution: Guillaume FROMENTIN et Charles-Adrien LOUIS

Le Président informe que le PETR Pays Loire Beauce a été sollicité par un courrier reçu le 23 novembre 2023 que la société Photosol souhaite créer une centrale photovoltaïque flottante sur l'ancienne carrière de Thorigny à Baccon.

Le projet consiste en l'installation de 7 104 panneaux photovoltaïques flottants sur 2 hectares et représente une puissance de 4,4 MWc (mégawatt crête).

Le Président informe que plusieurs études ont été réalisées : étude d'impact, étude paysagère et prise de vue (AEPE Gingko), étude naturaliste (Naturalia), photomontage (I'M in architecture).

En complément, il est précisé que l'étude d'impact, suite à l'application de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) conclut à un impact global faible du projet de Baccon sur le territoire étudié pour les volets paysage, faune/ flore, milieu humain et milieu physique.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation
1^{er} décembre 2023

Numéro de la délibération
23-22

Objet de la délibération

Projet de
parc photovoltaïque
à Baccon

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

De même, compte-tenu des incidences résiduelles, des efforts consentis sur la diminution de la zone aménagée (6,35 ha contre 16 ha initialement) et de l'intégralité des mesures envisagées, le projet n'exige pas de demande de dérogation portant sur des espèces protégées.

Le projet aura également une incidence locale positive via les retombées locales directes et indirectes en termes de revenus pour les collectivités.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'émettre un avis favorable au projet de la société Photosol, sous réserve du respect de la réglementation environnementale en vigueur ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Patrick ECHEGUT
Secrétaire de séance

